



COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL

Séance du Bureau Communautaire du

28 MAI 2026

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle communale de La Bussière-sur-Ouche, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du bureau communautaire, Yves COURTOT.

CONVOCATION BUREAU COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur le membre du bureau,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Bureau Communautaire qui se tiendra le :

Judi 28 mai à 18h30

A la salle communale

Place de la mairie – La Bussière sur Ouche

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation du secrétaire de séance

• Informations et questions diverses

- Installation du bureau
- Pacte de gouvernance
- Délégation du Bureau
- Droit à la formation des élus
- Pouvoirs de police spéciale
- Comité social territorial
- Ordre du jour du prochain Conseil Communautaire
- Questions diverses et prochaines dates

• Sujets soumis à délibération

- Approbation du lancement du marché « rénovation et extension de la Maison des enfants à Pouilly en Auxois »

Nombre de membres				
Afférents	Titulaires Présents	Pouvoirs	Suppléants Présents	Qui ont pris part au vote
17	14	0	0	14

Date de la convocation
21 mai 2026
Secrétaire de séance
Geneviève JONDOT

Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à
BONIFACE Estelle	Pr		GUYON Dominique	Pr		POILLOT Michel	Pr	
BUREL Claire	Pr		JANISZEWSKI Pascal	Pr		RENARD André	Ex	
CHALON Bernard	Pr		JONDOT Geneviève	Pr		SIMONNET Florian	Ex	
CHAUCHOT Philippe	Pr		MAUFAY Françoise	Pr				
COURTOT Yves	Pr		MERCEY Lydie	Pr				
DESBOIS Charline	Pr		MIREK Sébastien	Ex				
FEBVRE Monique	Pr		PIESVAUX Eric	Pr				

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

Séance du 28 mai 2026

Délibération du bureau communautaire n°B/2026-01

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel nominal,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Madame Geneviève JONDOT en qualité de secrétaire de séance**

Séance du 28 mai 2026

Délibération du bureau communautaire n°B/2026-02

AUTORISATION DE LANCER LE MARCHÉ « EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON DES ENFANTS »

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°115-2024 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2024 autorisant le lancement du marché « Maîtrise d'œuvre extension / réaménagement de la maison des enfants, à Pouilly-en-Auxois » ;

Vu la délibération n°079-2025 du conseil communautaire en date du 30 juin 2025 attribuant le marché « Maîtrise d'œuvre extension / réaménagement de la maison des enfants, à Pouilly-en-Auxois » ;

Vu la délibération n°117-2025 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 validant l'avant-projet définitif du marché « Rénovation & extension de la maison des enfants, à Pouilly-en-Auxois » ;

Considérant le dépôt du permis de construire, en date du 19 décembre 2025, du projet « Extension & rénovation de la maison des enfants » ;

Considérant la validation de la phase PRO, en date du 23 mars 2026, par le Président du projet « Extension & rénovation de la maison des enfants » ;

Considérant la délibération n°2026-048 du conseil communautaire qui a délégué au bureau le pouvoir de lancer et approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée ;

Considérant qu'il est envisagé de lancer un marché de travaux, d'un montant de 2 056 000€ HT, inférieur aux seuils de procédure formalisée ;

Considérant que le montant total HT de l'opération « Extension & rénovation de la maison des enfants » s'élève à 2 590 309.00 € (travaux, maîtrise d'œuvre, études, assurances).

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Avec 13 voix pour,

Et une abstention de Mme MERCEY Lydie,

décide :

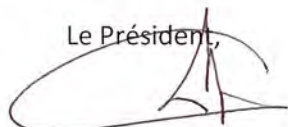
1/ D'autoriser le Président à lancer la consultation en procédure adaptée du marché « Extension & rénovation de la maison des enfants » pour un montant estimatif de 2 056 000€ HT.

2 / De préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget.

3 / D'autoriser le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à l'application de la présente décision.

Fin de séance 20h00

Le Président,



Yves COURTOT

Le secrétaire de séance



Geneviève JONDOT